

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023-05**

Département d'Indre et Loire
Commune de Candes Saint Martin

Nombres de conseillers :
en exercice : 10
présents : 6
votants : 8

L'an **deux mil vingt trois**

Le 18 Janvier

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN** se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane PINAUD.

Date de la convocation du conseil municipal : le 12 janvier 2023

Présents : MM Stéphane PINAUD, Claude THOMAS, Pascal HUET, Romane HUET, Aurélie DELAPORTE, Joël RAVENEAU

Représenté(e) s : Eric BREILLACQ donne pouvoir à Stéphane PINAUD.

Francis KATCHATOUROFF donne procuration à Pascal HUET

Excusées/Absents : Véronique GAROUX- Mégane MONNEAU

Secrétaire de séance : Pascal HUET

OBJET – SUBVENTION MUR PARC MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose d'effectuer les travaux de réfection du mur du parc municipal située place de la Douve à Candes Saint-Martin. Il souligne que le mur d'entrée du parc est situé au centre bourg, place de la Douve dans le périmètre de la Collégiale. Le coût total de ces travaux s'élève à **5090€**.

Monsieur le Maire précise que la commune peut bénéficier d'une subvention du Fonds Départemental de Solidarité Rural (FDSR).

Le plan de financement se décomposerait de la manière suivante :

DEPENSES HT	RECETTES HT
ENTREPRISE FAUX DYLAN	FDSR (50%) 2 537.50 €
	Autofinancement 2 552.50€
TOTAL H.T 5 090 € HT	TOTAL H.T : 5 090€ HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **décide** d'effectuer les travaux de sécurisation et de valorisation patrimoniale du mur d'enceinte du parc municipal,
- **accepte** d'entreprendre les travaux de réfection du mur située place de la douve à Candes Saint-Martin
- **sollicite** auprès du conseil départemental, une subvention à hauteur de 50 %, dans le cadre du Fonds de Départemental de Solidarité Rural
- **autorise** Mr le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de l'état et de sa publication.

Secrétaire de séance :
Pascal HUET



Fait à Candes Saint Martin
Le 24 Janvier 2023

Le Maire,
Stéphan PINAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 26/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-037-213700420-20230126-202305_DELI